

LE POUVOIR DU CITOYEN

LA RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN
(COMMISSION LACHANCE)



ET

UN PRÉAMBULE A LA RÉFORME DES INSTITUTIONS
(COMMISSION BÉLAND)



MÉMOIRE
PRÉSENTÉ AUX 2 COMMISSIONS

PAR

YVES LECLERC

UN RÉSUMÉ TIRÉ DE SON DERNIER ESSAI

« LA PLACE DU QUÉBEC DANS UNE AMÉRIQUE DE RÉGIONS »

12 NOVEMBRE 2002

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	2
INTRODUCTION	3
RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN – COMMISSION LACHANCE	4
MODE DE SCRUTIN - HISTORIQUE	4
RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN – LA RECETTE GAGNANTE.....	7
RÉFORME DES INSTITUTIONS – COMMISSION BÉLAND.....	12
CONCLUSION	12
APPENDICE A - DES VERTUS DE PLATON AU TÉTRAÈDRE DE LA DÉMOCRATIE	13

Introduction

L'institution parlementaire actuelle n'est tout simplement pas un milieu créateur et ne répond plus au besoin de notre société spécialement lorsqu'elle s'adresse à ses régions et tiers partis. Là se situe tout le cœur du problème. Des députés sont élus afin de gérer le bien national mais lorsque des changements sociaux radicaux se produisent ils doivent aller au peuple et non s'y substituer. Souvenons-nous quand René Lévesque disait de notre gouvernement qu'il est: « ... *ficelé par la ligne de parti et asservi à toutes fins utiles à la dictature effective du cabinet et de son entourage.* » Dit autrement, on élit pas un gouvernement proactif mais des députés qui ne peuvent rien faire. Le vote est un cul-de-sac institutionnalisé et il est pressant de s'éloigner de cette avenue.

Le pouvoir législatif, au même titre que l'électeur, ne faisant plus maintenant figure que d'observateur, le citoyen des régions est confronté au fait que son vote n'a aucun poids. Apparaît alors le réflexe de défense propre à tout changement social qui veut que, pour les régions, vienne se greffer un sentiment de non confiance formulé par le public envers ses élus. Nous avons ainsi développé une attitude moribonde face aux nouvelles initiatives. Placé devant ce qui pourrait devenir le « produit ou crève » des métropoles industrielles, l'appareil public n'en peut plus. Il est débordé. D'autres privatisations et coupures ne feront que remettre l'échéance. Devant l'incapacité financière à soutenir les régions, elles seront laissés à elles-mêmes.

S'adonnant au spectacle des candidats qui déambulent aux quatre ans, le citoyen par son vote n'est qu'un spectateur de notre loterie politique. On ne doit donc pas se surprendre que l'électeur se perçoive comme un pantin au service du gouvernement, de l'establishment et de ces hommes de parquets, d'habiles lobbyistes habitués à louvoyer à travers la chaîne du pouvoir. Lié au citoyen par son vote et par le principe dépassé d'une discipline de parti, le simple député de **région** (*déf. : territoire intermédiaire entre une ville et une province ou état et dont les limites géographiques sont floues*) n'a plus son mot à dire que dans les dîners bénéfiques et les conversations de corridors. Ainsi, autant il y a de circonscriptions, autant il y a de points de vues.

Le Québec a besoin d'une vision nationale qui demande une grande part d'engagement, de rigueur et d'excellence de la part de la population. Ainsi, le fondement du pouvoir politique se retrouvera dans un **contrat social** (déf. : *la somme des volontés individuelles devenant la volonté de la société*), contrat par lequel **l'Assemblée Nationale s'engagera à ne reconnaître d'autre autorité que la volonté générale**. Ainsi, le contrat social deviendra un contrat moral afin de traduire la pensée populaire en actes.

Réforme du mode de scrutin – Commission Lachance

Afin de nous donner une vision d'ensemble, je propose une réforme du mode de scrutin par la mise en place d'un :

- a. système mixte permettant de corriger les inégalités de la représentation à l'Assemblée nationale tout en maintenant le désir de la volonté populaire.

L'adoption d'un **nouveau bulletin de vote** mettra de l'avant le principe du dividende national. Ce principe veut que l'on ne tienne pas seulement compte du - un homme un vote - mais de la démarche, de la géographie du territoire et de sa représentativité proportionnelle. Ce changement dans la représentation par la reconnaissance de nos **régions administratives** (déf. : *territoire économique autonome composé de villes et délimité par une géographie et une personnalité politique propre*) permettra d'intégrer des industriels, des décideurs publics et des gens d'expérience. Ce bulletin inclura également un référendum de type consultatif afin que le citoyen fixe les grandes orientations sociales des années à suivre. Ce ne sera pas un sondage.

Mode de scrutin - Historique

Mature, la pensée et la rhétorique politique québécoise firent d'immense progrès pendant la courte période allant de 1960 à 1980. Quant au citoyen ordinaire, peu politisé, sa réflexion est ralentie par l'accent placé sur toutes les nouvelles technologies enivrantes, la recherche d'une prospérité économique à court terme, la pauvreté et le soi social amenant une indifférence généralisée. Ironiquement, rare sont les endroits où, comme au Québec, une réflexion du mode de pensée, un espace pour les débats d'idées, de nouvelles façon de faire avancer les choses, est si vif et si présent.

Une réforme de notre système uninominal à un tour vers un système qui allierait la proportionnalité au mode de scrutin actuel s'avère donc prioritaire. On en parle d'ailleurs depuis trente ans et tout ceux qui l'ont proposé, dont Jean-Jacques Bertrand en 1969 et René Lévesque en 1984 ont dû rebrousser chemin devant l'opposition des députés. Un système mixte permettra de modifier de façon globale le processus de représentativité parlementaire que constitue le vote du citoyen car le but d'une élection est de dégager une représentation populaire afin de permettre que le profil de l'Assemblée nationale reflète exactement la volonté des électeurs donc, l'égalité du vote de chaque citoyen en fonction du pourcentage réel des votes.

Le système uninominal à un tour représente, il faut l'admettre, de nombreux avantages pour la population. En fait, il est familier au public en général. Il est facile et rapide de voter ainsi que de comptabiliser les résultats. Il assure généralement une stabilité gouvernementale en donnant une majorité confortable à un seul parti au Parlement. Malgré tout, force est de constater qu'il existe de graves lacunes liées à ce système. Il ne faut donc pas se surprendre qu'il ne soit utilisé maintenant que dans quatre pays, soit le Canada, les États-Unis, l'Inde et la Grande-Bretagne.

Le mode de scrutin uninominal à un tour a la fâcheuse habitude d'exagérer les mouvements d'opinions et peut occasionner de larges majorités au Parlement, comme ce fut le cas en novembre 1998. À ce moment, le Parti Québécois avait décroché vingt six sièges de plus que les Libéraux bien que ces derniers aient obtenu un plus grand nombre de votes (43,7% contre 42,9%). Il va sans dire que cette situation est relativement fréquente et la scène fédérale ne fait pas exception à ces disproportions.

Certains politologues ont qualifié de dictatures démocratiques ces très larges majorités qui sont vus d'un très mauvais œil par la population, peut-être plus que les gouvernements minoritaires. André Larocque, actuel sous-ministre de la réforme électorale, lors d'une conférence prononcée à Trois-Rivières en avril 1999 va même plus loin en parlant de « *dictature électorale indirecte rotative* ». *Dictature* parce que le véritable chef du gouvernement n'a ni mandat, ni responsabilité populaire; *électorale indirecte* parce qu'il est le chef du parti qui dispose du plus grand nombre de sièges à l'Assemblée et non pas directement en rapport avec le vote populaire obtenu; *rotative* parce que le

mode de scrutin actuel vise précisément à limiter le jeu à deux partis et à permettre l'occasionnel remplacement de l'un par l'autre. Qui plus est, le système uninominal à un tour laisse très peu de place aux tiers partis. C'est ce qui explique en parti qu'il n'y ait eu aucun gouvernement minoritaire au Québec depuis la Confédération. Il est donc indéniable que ces graves inégalités ne favorisent en rien la confiance du public envers la classe politique. D'ailleurs en 1995, un sondage CROP pour le compte du magazine l'Actualité démontrait que seulement 4% de la population faisait pleinement confiance aux politiciens contre 59% pour les grandes entreprises. Pourtant, historiquement, 85% des citoyens québécois se présentent à chaque scrutin provincial.

Contrairement à d'autres nations, le Québec n'a pas de tradition de cohabitation ou de gouvernements minoritaires répétitifs à outrance. Malgré tout, force est de constater que la place laissée aux tiers partis dans nos institutions parlementaires ne représente pas véritablement la volonté populaire puisque qu'ils obtiennent un pourcentage moins élevé de sièges que de votes. Cela a été le cas en 1973, où le Parti Québécois obtint 30% du scrutin populaire, une confiance traduite par seulement 5,5% des sièges à l'Assemblée nationale. Plus récemment, il en a été de même pour l'Action Démocratique du Québec qui a eu 11,8% du scrutin, avec un appui ne représentant même pas 1% des sièges du Parlement. Le système uninominal à un tour est donc inefficace pour traduire adéquatement la volonté populaire en nombre de députés puisque notre système à tradition britannique peut permettre l'élection d'un gouvernement qui n'a pas l'appui de la majorité des électeurs.

Ce type de scrutin ne laisse pas un libre choix à l'électeur en ce qui a trait à son désir d'élire un député et un parti qui formera le gouvernement. En fait, cela force les électeurs à donner la priorité à l'un ou à l'autre. Il n'est pas faux de dire qu'historiquement, une très large majorité de la population donne davantage la priorité à celui qui deviendra Premier ministre qu'à la personne qui devra les représenter au Parlement. Il faut par contre admettre que la principale faiblesse du système uninominal à un tour, soit celle résidant dans le fait qu'un bon nombre de députés sont élus même s'ils n'ont pas reçu l'appui d'une majorité de leurs électeurs, ne pourrait être corrigée par un autre mode de scrutin. Aucun système démocratique, qu'il soit uninominal à un tour ou mixte, ne peut assurer un gouvernement majoritaire. Mais un mode mixte pourrait minimiser cette lacune.

Réforme du mode de scrutin – La recette gagnante

La première étape serait d'augmenter le nombre de sièges à cent cinquante (150). La deuxième serait de réduire le nombre de circonscriptions provinciales à soixante quinze (75), c'est-à-dire reprendre les mêmes limites territoriales que les comtés du Québec à la Chambre des Communes. D'ailleurs, l'Ontario vient d'abolir sa carte traditionnelle au profit de circonscriptions fédérales. Afin de combler le reste des cent cinquante (150) sièges, les partis devraient monter une liste de soixante quinze (75) individus, liste dont le type reste à définir, établie et publiée par chaque parti.

Les tiers partis pourraient espérer faire élire plus d'un député, puisque leur représentation ne serait plus déterminée seulement en fonction des circonscriptions gagnées. **Un pourcentage de votes obtenus au niveau national de 4% serait la condition minimale pour accéder à un siège et avoir droit à la compensation.** Cet ordre de grandeur serait à préciser ultérieurement. Les disproportions entre le pourcentage de voix et de sièges seraient ainsi réduites de beaucoup, étant donné que la proportionnalité viendrait corriger les inégalités causées par le système uninominal à un tour. Ainsi, 50% des 150 nouveaux députés seraient élus selon la méthode actuelle et 50% selon le principe de la proportionnalité. Un mode de scrutin mixte aurait pour avantage :

- de maintenir le lien entre les députés et les circonscriptions;
- une meilleure représentation des groupes et courants de pensée importants;
- de donner aux électeurs l'occasion d'exprimer leur véritable opinion en ce qui a trait au choix de leur député et celui du parti qu'ils désirerait voir au pouvoir;
- d'éliminer le problème de la répartition des élus (contrairement au mode 75/50); et
- de n'engendrer que peu d'instabilité politique.

Autre nouveauté, les questions posées aux électeurs à même le bulletin de vote. Développées au cours des mois précédents, le référendum consultatif, demanderait à la population à se soumettre à un ensemble de questions concernant les priorités et thèmes sociaux des prochaines décennies. Des questions identiques pourraient être représentées aux élections subséquentes, considérant la vitesse à laquelle s'effectuent

actuellement les changements sociaux. Ce droit consultatif, qui n'est pas un sondage, engageant directement le futur parti au pouvoir, permettrait :

- d'impliquer la population dans les décisions gouvernementales;
- d'augmenter la faveur populaire envers nos élus;
- de valider les tendances et les orientations sociales prioritaires;
- de préciser l'utilisation des fonds publics.

Le Tableau 1 fait le résumé des régions administratives provinciales et de leur représentativité. Si l'on accepte de tenir compte de la superficie des régions administratives et de la démographie, ces deux valeurs mises en graphique sur papier logarithmique au Tableau 2 nous montrent que le point d'intersection des droites donnera le nombre de députés permis. En tenant compte de cette pondération et en considérant le point le plus bas comme 1 on arrive au nombre de députés proposés de 75 en incrémentant à chaque dizaine sur l'axe des Y. On observe ainsi une représentativité pour chaque région en même temps qu'une répartition équitable de la députation.

	RÉGIONS ADMINISTRATIVES	POPULATION	SUPERFICIE	DENSITÉ	% POPULATION	DÉPUTÉS PROPOSÉS
01	Bas St-Laurent	206064	22405	9,20	2,9%	3
02	Saguenay-Lac St-Jean	286649	104036	2,76	4,0%	3
03	Québec	633511	19286	32,85	8,9%	7
04	Mauricie	261208	39755	6,57	3,7%	3
05	Estrie	278470	10134	27,48	3,9%	3
06	Montréal	1775846	504	3523,50	24,9%	12
07	Outawais	307441	32849	9,36	4,3%	4
08	Abitibi-Témiscamingue	153905	64900	2,37	2,2%	2
09	Côte-Nord	103299	300282	0,34	1,4%	2
10	Nord du Québec	38350	840178	0,05	0,5%	1
11	Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	105174	20938	5,02	1,5%	2
12	Chaudières-Appalaches	380496	15118	25,17	5,3%	5
13	Laval	330393	245	1348,54	4,6%	4
14	Lanaudière	375174	13522	27,75	5,3%	5
15	Laurentides	431643	21564	20,02	6,0%	5
16	Montérégie	1255920	11114	113,00	17,6%	11
17	Centre du Québec	215210	6981	30,83	3,0%	3
	TOTAL	7138753	1523811	305,0	100%	75

TABLEAU 1 – DÉPUTATION EN FONCTION DE LA POPULATION ET DE LA SUPERFICIE DES RÉGIONS

LE POUVOIR DU CITOYEN – PAR YVES LECLERC

Le Tableau 4 quant à lui, représente un modèle fictif du bulletin de vote proposé soit un bulletin en cinq (5) parties détachables. Il reprend le nom des partis politiques aux élections québécoises de 1998. Les noms de la colonne du centre sont fictifs. La partie de gauche sert à fixer le nombre total de votes. Si, sur l'ensemble de la population, 40% votent pour le Parti Québécois, 30% pour les Libéraux, 20% pour l'Action Démocratique et 10% pour le Parti Vert, ils auront respectivement, sur une Chambre de 150 députés, 60, 45, 30 et 15 sièges. Cette partie fixe le nombre total de sièges qu'une formation politique aura droit. La partie du centre est identique à celle que nous connaissons actuellement. Les gens votent pour la personne de leur choix, élus au nombre de 75.

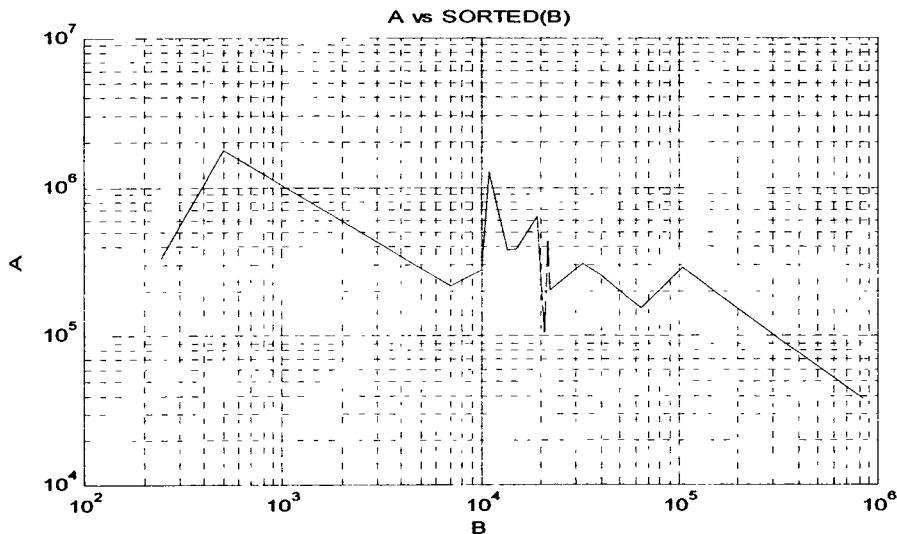


TABLEAU 2 – SUPERFICIE DES COMTÉ (A) EN FONCTION DE LA POPULATION (B)

Imaginons maintenant qu'ici le PLQ remporte le plus de sièges avec 35, le PQ avec 29, l'ADQ avec 10 et le parti Vert avec 1 et retournons aux chiffres du paragraphe précédent. Nous avons fixé la représentativité totale du PQ à 60. Ils ont obtenus 29 votes. Ils ont donc droit à 31 autres personnes. Le PLQ aura droit à 10 autres, l'ADQ à 20 et le Parti Vert à 14. Les soixante-quinze (75) députés nommés suivront le même ordre. Le tout est résumé au Tableau 3 ci-dessous.

DÉPUTATION					
PARTI	%	REPRÉSENTATION	ÉLUS	NOMMÉS	TOTAL
PQ	40	60	29	31	60
PLQ	30	45	35	10	45
ADQ	20	30	10	20	30
Parti vert	10	15	1	14	15
TOTAL					150

TABLEAU 3 – EXEMPLE DE REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE

Le choix des députés nominés se fera avant l'élection. Les partis publieront, à l'interne, une liste des personnes qu'ils aimeraient voir se joindrent à eux. L'avantage de cette mesure est qu'il sera facile d'aller chercher des personnes d'expérience, des professionnels, des gens qui viendront ajoutés de la crédibilité à l'Assemblée Nationale. La publication à l'interne est nécessaire afin que ce nouveau chasseur-de-têtes ne puisse venir entraver le fonctionnement des compagnies privées dont il pourrait puiser les ressources.

La partie de droite concerne l'élection du Président si le Québec adoptait un régime de type présidentiel. Elle permettrait d'avoir une Chambre d'une couleur politique X mais peut-être, un président d'une couleur Y. On parle ici d'un maximum de deux (2) mandats de quatre (4) ans. Le droit d'inscription au bulletin de vote pour un candidat présidentiel reste à déterminer. Il sera facile d'intéresser plus de gens à la politique et augmenter la participation au vote par la partie 4 détachable du Bulletin. Ces questions sur les grandes orientations sociales d'un Québec souverain, permettront de faire participer le peuple aux enjeux sociaux, aux débats et thèmes de l'heure, tout en conservant la possibilité de se questionner à nouveau advenant un changement dans les mœurs. Il aurait ainsi pu être question, aux élections de 98, des fusions municipales par exemple. D'autres questions pourraient être posées sur la peine de mort, la nécessité d'une garde nationale, etc.

La Partie 5 est le bon numéroté du scrutateur. À la sortie de l'isoloir, dans le cas d'un vote sur papier, ces parties seront détachées et placées dans des bacs respectifs. La façon de voter (électronique, par la poste,...etc.) reste à définir. Enfin, le même calcul pourrait s'appliquer pour des partenaires extraterritoriaux dont la représentation serait bénéfique pour le Québec. Ainsi, l'Acadie pourrait compter jusqu'à trois (3) représentants et le Labrador un (1). On pourrait considérer l'addition de sièges supplémentaires dont le Québec nommerait les représentants.

LE POUVOIR DU CITOYEN – PAR YVES LECLERC

PARTIE A VOTE POUR LE PARTI SERVANT À FIXER LE NOMBRE TOTAL DE 150 ÉLUS ET NOMINÉS	PARTIE B VOTE POUR LA CIRCONSCRIPTION 75 ÉLUS	PARTIE C VOTE POUR LE CHOIX DU PRÉSIDENT
Choisissez le parti que vous aimez voir vous représenter Les indépendants ne sont pas inscrits	Choisissez le candidat qui vous représentera dans votre circonscription	Choisissez votre candidat présidentiel

Action Démocratique	<input type="checkbox"/>	Charles A. Parti de la loi naturelle	<input type="checkbox"/>	Bernard Landry	<input type="checkbox"/>
Parti Québécois	<input type="checkbox"/>	Damien B. Parti Libéral	<input type="checkbox"/>		
Parti Libéral	<input type="checkbox"/>	Jean-François C. Parti Égalité	<input type="checkbox"/>	Jean Charest	<input type="checkbox"/>
Bloc Pot	<input type="checkbox"/>	Adrienne L. Bloc Pot	<input type="checkbox"/>		
Parti de la Loi naturelle	<input type="checkbox"/>	Camille L. Action Démocratique	<input type="checkbox"/>	Mario Dumont	<input type="checkbox"/>
Parti Marxiste- Léniniste	<input type="checkbox"/>	Jacques N. Parti Marxiste- Léniniste	<input type="checkbox"/>		
Parti Égalité	<input type="checkbox"/>	Dorothy K. Parti Québécois	<input type="checkbox"/>	Yves Leclerc	<input type="checkbox"/>
Parti Vert	<input type="checkbox"/>	Steeve S. Indépendant	<input type="checkbox"/>		

PARTIE D RÉFÉRENDUM CONSULTATIF
QUESTION 1 Êtes-vous en faveur de la nationalisation de l'eau potable? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Abstention <input type="checkbox"/>
QUESTION 2 Senez-vous en faveur du Service Civil obligatoire? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Abstention <input type="checkbox"/>
QUESTION 3 Senez-vous en faveur de déclarer hors-la-loi les groupes reconnus criminalisés? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Abstention <input type="checkbox"/>

PARTIE E
071254 TALON DU SCRUTATEUR

TABLEAU 4 – MODÈLE REPRÉSENTANT LE NOUVEAU BULLETIN DE VOTE

Réforme des institutions – Commission Béland

Afin de mettre ceci en place, je propose une réforme préalable des institutions qui devra débiter par les trois (3) étapes simultanées suivantes, je propose :

- a. de faire cesser la politique à des fins partisans par la **responsabilisation ministérielle** avec l'abandon de la discipline de parti et le retour vers le rappel des élus.
- b. de mettre tout ce processus correctement en place par la **formation d'un gouvernement d'unité national** par association des partis, sur cinq (5) ans. Ceci permettra de faire le choix des grandes orientations sociales et industrielles en échelonnant les subsides selon des priorités. Ainsi, au cours d'un même mandat, le Conseil des ministres pourrait déterminer les ministères les plus favorisés lui permettant d'investir les deniers essentiels de façon équitable dans des secteurs comme l'éducation, le logement social, le réseau routier et les hôpitaux. On pourrait également mettre de l'avant l'idée des élections à date fixes.
- c. **d'adopter un régime présidentiel** avec élections au suffrage universel et avec un maximum de deux (2) mandats, chacun d'une durée de quatre ans et le droit de vote à seize (16) ans.

Afin d'atteindre ces objectifs, il faudra d'abord sensibiliser l'opinion publique, engendrer un mouvement d'opinion par des solutions concrètes à la situation de la représentativité parlementaire, miser sur l'initiative populaire et attendre qu'un parti politique au pouvoir ait le courage et la volonté (Appendice A) de vouloir modifier le système électoral actuel. Une fois ce mouvement engendré, le Québec ne pourra rester à l'écart de cette volonté de réforme touchant actuellement les grands pays industrialisés, puisque le but de toute démocratie est de tenter de rapprocher les citoyens de leurs gouvernants et que le rôle de ces derniers est de servir les citoyens selon une priorité de besoins.

Conclusion

Nous sommes maintenant assez forts techniquement, assez nombreux et diversifiés, assez sûrs de nous-mêmes et de la relation que nous entretenons avec nos voisins et nos partenaires économiques, pour choisir la voie qui nous conviendra, l'imprégner d'une

touche d'originalité, l'assimiler pour nous et la relève et la propager pour enfin créer un pays bien à nous.

Nous avons la possibilité dès maintenant de nous donner des institutions tellement différentes que l'accession à l'indépendance sera une simple formalité que d'autres voudront copier. Mais cette « *démocratie nouvelle* » nécessite une discipline constante, non un réveil aux quatre ans.

APPENDICE A - Des vertus de Platon au tétraèdre de la démocratie

Selon moi, ce que Platon a omis est le mouvement que crée l'environnement social. Car l'Homme n'est pas un animal isolé. L'échange d'idées, de valeurs, de concepts, nécessite du courage et de la volonté. Sans cela, il faudra penser passer à autre chose.

1 Environnements sociaux	2 Indicateurs universels	3 Frontière du temps	4 Vertus de Platon
Familial	<ul style="list-style-type: none"> • Famille • Amis • Vie de quartier 	Passé	<p>CARACTÈRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Courage • Loyauté • Discipline • Responsabilité • Persévérance • Sincérité
Économique	<ul style="list-style-type: none"> • Sports & loisirs • Santé • Arts & philosophie • Éducation • Travail • Clubs & associations 	Présent	<p>MOUVEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Langage • Apprentissage
Social	<ul style="list-style-type: none"> • Héritage & Culture • Médias écrits & électroniques • Sciences & techniques • Institutions politiques 	Avenir	<p>ÉTHIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Justice • Liberté • Honnêteté
Spirituel	<ul style="list-style-type: none"> • Foi & recueillement • Violence 	Rêve	<p>MORALE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérité • Honneur • Devoir

TABEAU 5 - IDÉALISATION DE LA SOCIÉTÉ ACTUELLE